

## Compte-rendu de la réunion du SDOHM du jeudi 5 octobre 2023

Présents : Séverine BROISE- RAFFOURT, Pascale DAVID-GUERARD, Florence BIASETTO, Marie-Christine TRAMOY, Mathilde DELAITRE, Doriane HENRY, Stéphanie CHAUVELOT, Sophie SIDOLI, Christine CRON

- Changement d'adresse du siège social du SDOHM, suite au déménagement professionnel de Sophie. Approuvé à l'unanimité.  
Le SDOHM est maintenant domicilié 2 rue Lucien Fezandelle, à St Dizier.
- Trésorier : nos statuts ne prévoient pas de "trésorier adjoint". Le statut de Marianne n'est donc pas officiel. La procédure de changement de statut est assez lourde. Le sujet sera évoqué une prochaine fois en présence de Marianne.
- Commission paritaire : suite au départ en retraite d'Agnès, Christine est élue suppléante.
- Formation des cadres syndicaux : Sophie et Florence ont participé à une formation fin août. Sophie est indemnisée par l'URPS, Florence ne l'est pas. Vote, pour que le SDHOM indemnise Florence (sur les mêmes montants que Sophie). Approuvé à l'unanimité.
- Double prise en charge, conventions :  
À propos de l'IME de Langres : Séverine a écrit à la CPAM, elle a eu plusieurs réponses d'attente (genre "nous avons bien reçu votre demande et transférons la question au service concerné"). Séverine a eu au téléphone une personne de la CPAM qui lui dit de ne pas passer les cartes vitales des patients pris en charge en IME.  
Chaque orthophoniste est libre de travailler ou pas avec les établissements (palliant ainsi les postes vacants). Il serait dommage, et surtout risqué financièrement, de le faire sans aucune convention.  
Pour les familles, il est conseillé de faire remonter les problèmes à la MDPH, par le biais de l'enseignant référent.